

Compte rendu du conseil municipal du 30/05/12

Présents : D.Zanchetta, G.Baillé G. Barichello, R. Carraretto, F. Gréville, P. Grivet, C. Lesage, G.Massat, M. Portolan
Excusés : S.Attali (pouvoir à D. Zanchetta), L. Tribouloy-Lainard.

La séance est ouverte à 21h10

Ajout d'un point à l'ordre du jour

Daniel Zanchetta demande l'autorisation au conseil d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour : demande de subvention concernant la mise en place d'aérothermes électriques à la salle des fêtes ; cet ajout est accepté à l'unanimité.

Approbation du compte rendu du conseil du 15 mars.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Déclaration d'intention d'aliéner vente maison en zone U

A l'unanimité il est décidé de ne pas user du droit de préemption sur la parcelle concernée cadastrée sous le n° B 162.

Convention gestion du Ramier de la Riverotte avec le SICOVAL

F. Grebille présente au Conseil un résumé des propositions qui ont été faites par les services du Sicoval pour l'aménagement des terrains récemment acquis à la Riverotte. Ce plan de gestion a déjà été présenté au Comité Agriculture et Environnement et également à la commission environnement du Sicoval, qui a donné un accord de principe. La plupart des actions préconisées (plantation de haies, réorganisation des sentiers, mise en place de roselières dans le lac, restauration du bras mort, restauration d'une forêt alluviale à la place de la peupleraie, ...) ne soulèvent pas d'objections. Par contre, l'emplacement proposé pour le futur parking reste à discuter. Se pose de toute manière le problème de la maîtrise foncière.

Délibération concernant le déclassement de l'extrémité de l'impasse des Fraysses.

Suite à l'enquête et en tenant compte de l'avis du commissaire enquêteur, le déclassement de l'extrémité de l'impasse est accepté à l'unanimité, moyennant une petite réduction de la surface par rapport au projet initial.

Information sur les bassins de vie :

La notion de bassin de vie est une structure pour l'instant informelle, que cherche à mettre en place le SICOVAL afin d'inciter des communes voisines à fédérer et éventuellement mutualiser leurs actions dans des domaines culturels, sociaux, sportifs,... Notre bassin de vie comprend les communes d'Aureville, Corronsac, Goyrans, Lacroix-Falgarde et Rebigue. Pour l'instant a été présenté un état des lieux de l'existant et chaque commune doit donner sa position concernant l'adhésion à ce projet lors de la prochaine réunion (le 14 juin). L'avis majoritaire est de continuer à assister aux réunions, ce qui permet une meilleure connaissance des communes alentours.

Projet hippomobile

Une entreprise privée souhaite proposer une nouvelle activité à Clermont : des promenades en véhicule tracté par un cheval, à partir de la ferme des Cabannes. Le Conseil Municipal a été sollicité pour valider les circuits envisagés, qui empruntent pour partie des routes, et pour partie des chemins ruraux ; l'ensemble des conseillers trouve le projet intéressant, et donne son accord pour le passage sur les chemins communaux, y compris dans le Ramier communal.

Délibération concernant l'extension du périmètre du Syndicat Intercommunal de Transport des Personnes Agées

La demande d'adhésion de la commune de Sauveterre de Comminges est acceptée à l'unanimité.

Délibération concernant les logements de la Ramière.

Une délibération avait été prise lors du conseil du 04 novembre 2011 afin que la commune se porte caution de l'emprunt contracté par le lotisseur ; depuis la répartition du prêt a été modifiée (le montant global est inchangé), ce qui impose de refaire un nouveau dossier et donc un nouveau cautionnement. Il est décidé à l'unanimité que la commune soit caution pour le nouvel emprunt.

Demande de subvention concernant l'achat de véhicule

Renseignements pris, il est possible d'obtenir des subventions lors de l'achat de matériel d'occasion. Cela permet avec un budget analogue d'acquérir un véhicule qui correspond mieux à nos besoins. Le Conseil autorise à la majorité (2 absents) le Maire à faire les demandes de subvention à partir d'un devis de 15 535€ TTC

Délibération concernant une aide personnelle sur le budget du CCAS :

Il est décidé à l'unanimité d'accorder une aide de 96 euros pour financer un voyage scolaire.

Démission d'un conseiller :

D. Zanchetta informe le Conseil de la démission (non encore formalisée mais actée) d'un des Conseillers en exercice. Cette démission est motivée par des raisons personnelles que l'intéressé explique ; tous les conseillers présents expriment leur regret d'une telle décision.

D B M n°01 de 2012.

Il est nécessaire de modifier certaines lignes budgétaires dues à des changements d'affectation. Cet équilibrage est accepté à l'unanimité.

Demande de subvention concernant la mise en place d'aérothermes électriques à la salle des fêtes (point rajouté à l'ordre du jour)

Le Conseil autorise à l'unanimité le Maire à faire les demandes de subvention

Modification du périmètre d'interdiction de baignade dans l'Ariège

L'arrêté d'interdiction de baignade en vigueur concerne toute la partie de l'Ariège qui borde le Ramier communal ; la question de restreindre cette zone à la partie où le danger de noyade est le plus fort (celle qui est à côté de la chute) a été posée par le garde-champêtre. Après débat il est décidé à la majorité (2 absents) de ne pas modifier le périmètre de la zone d'interdiction. En effet, vue la fréquentation très importante du lieu, un accident ne peut être exclu, et le Maire pourrait alors se voir reprocher d'avoir modifié la réglementation.

Questions diverses

- Tenue du bureau de vote pour les élections législatives : les conseillers s'inscrivent selon leurs disponibilités.
- Information de la SAFER : deux terrains ont été mis en vente sur la commune
- Deux demandes ont été faites par une administrée, représentant la paroisse, concernant le fléchage pour se rendre à l'oratoire de Notre-Dame : le repositionnement du panneau à l'entrée du chemin va être effectué dans un souci de meilleure visibilité. Par contre l'installation d'une signalétique sur la départementale est du ressort du département, à qui cette demande sera transmise ; ce fléchage ne paraît pas réellement nécessaire à l'ensemble des membres du Conseil.

Séance levée à 23h45